PROCES VERBAL du

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er DECEMBRE 2022

Le jeudi 1^{er} décembre 2022 à 20 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Serbonnes, sous la présidence de M. Olivier MARTIN, Maire.

Convocation adressée le 25 novembre 2022

Etaient présents : Olivier MARTIN, Corinne GRELLET, SAINTE-CROIX Jean-Michel, Alexandra SERDIN, Renaud DE SAINT OURS, Nicolas CHARIOT, Benoit JOING, Eve JANOT

Absents représentés : Claire VARACHE donne pouvoir à Eve JANOT, Christophe LE PREVOT donne pouvoir à Corinne GRELLET, Anaïs BEDEKOVIC donne pouvoir à Olivier MARTIN

Absents: Christian PIAT, Mathieu VALLET, Laurent POIDEVIN, Didier MAHE

Secrétaire de séance : Renaud de SAINT-OURS

1°) Adoption et signature du procès verbal de la réunion du 20/10/2022

Le proces verbal de la réunion du 20 octobre 2022 est adopté à l'unanimité et signé par le maire, l'élue secrétaire de séance le 20/10 étant absente ce jour (Anaïs BEDEKOVIC);

Sujet ajouté à l'ODJ: autorisation au Maire de signer la convention de soutien « villages de l'Yonne plus » pour les travaux de restauration de l'église St Victor.

2) communication des décisions municipales signées dans le cadre de la délégation

N°2022-11:

Signature convention avec l'association « un battement d'elles »

mise à disposition à titre gracieux de la salle des fêtes de Serbonnes, entre la Commune et l'association « un battement d'elles » représentée par Mme Christine DUQUENNE , dont le siège est établi à VINNEUF 89140 , les mercredis après-midi à partir de 18h00 pour des cours de relaxation.

N°2022-12

Signature devis RODELAG- débroussaillage

Le maire signe le devis de la société RODELAG en date du 6/10/2022 comprenant l'abattage et le débroussaillage du talus se trouvant en contrebas du chemin de halage de Serbonnes pour un montant global de 1425 € HT.

N°2022-13

Signature devis AHRB désinsectisation salle des fêtes

Le maire signe le devis de la société AHRB de MORMANT 77 en date du 7 avril 2022 comprenant 2 passage pour la désinsectisation de la salle des fêtes (grande salle, cuisine, sanitaires) au cours des 12 prochains mois, pour un montant global de 253.75 € HT. N°2022-14

Signature devis AHRB dératisation du réseau

Le maire signe le devis de la société AHRB de MORMANT 77 en date du 7 février 2022 comprenant 1 passage pour la dératisation au cours de l'année 2022 , pour un montant global de 456.75 € HT.

N°2022-15

Signature devis ent EUROVIA - mise à niveau de regards d'assainissement

Le maire signe le devis établi par l'entreprise EUROVIA (Agence d'AUXERRE) comprenant la mise à niveau de 14 regards d'assainissement sur la rue du Maréchal Leclerc , pour un montant total de 1 974.70 € HT (2 134.20 € TTC) N°2022-16

Signature devis ent EUROVIA – reprise de 4 ralentisseurs existants

Le maire signe le devis établi par l'entreprise EUROVIA (Agence d'AUXERRE) concernant la reprise de 4 ralentisseurs existants sur la rue du Maréchal Leclerc Leclerc , pour un montant total de 3 472.00 \in HT (4 166.40 \in TTC) N°2022-17

Signature devis ent EUROVIA – reprise du réseau eau pluviale

Le maire signe le devis établi par l'entreprise EUROVIA (Agence d'AUXERRE) comprenant la reprise du réseau d'eau pluviale et la création d'un regard, pour un montant total de 901.76 € HT (1082.11 € TTC N°2022-18

Signature devis société DISTRI FETES- achat guirlandes lumineuses

Le maire signe le devis établi par l'entreprise DISTRI FETES comprenant l'achat 12 guirlandes électriques , pour un montant total de $2940.00 \in HT$ ($3528.00 \in TTC$

N°2022-19

Signature devis société EXPERT JARDIN- achat broyeur

Le maire signe le devis établi par l'entreprise EXPERT JARDIN concernant l'achat d'un broyeur de végétaux pour un montant total de 1582.50€ HT (1 899.00 € TTC)

DELIBERATIONS

RESSOURCES HUMAINES

Vu l'organisation des services de cantine et garderie :

Vu l'article 3-3 3 de la loi du 26/01/1984 modifiée,

Vu l'article 3-4-II de la loi du 26/01/1984 modifiée.

M le maire expose:

En raison du départ en retraite au 01/01/2023 de l'agent qui assure le ménage du réfectoire après la cantine et la garderie du soir ,

Que l'agent assurant actuellement la garderie du matin et la surveillance de la cantine le midi a déclaré être intéressée par les missions de l'agent qui partira en retraite au 01/01/2023 mais ne pas pouvoir continuer d'assurer la garderie du matin,

M le maire propose:

L'ouverture d'un emploi contractuel pour 4.12/35ème correspondant à la mission « garderie du matin »

L'ouverture d'un emploi contractuel pour 22.03/35ème correspondant à la mission surveillance cantine + ménage après cantine + garderie du soir ;

<u>DEL Nº 2022-55</u> Après délibération, Le conseil municipal, à l'unanimité, 11voix POUR dont 3 pouvoirs ; 0 contre ; 0 abstention ;

DECIDE l'ouverture d'un emploi d'adjoint technique contractuel pour la mission garderie du matin ; FIXE le temps d'emploi hebdomadaire annualisé : 4.12/35 ; FIXE la rémunération sur l'échelle C1 , soit indice brut 382 – indice majoré 352 (en vigueur depuis le 01/05/2022) ; AUTORISE le maire à signer le ou les contrats correspondants ; DIT que le tableau des effectifs du personnel est modifié en conséquence ; DIT que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au budget communal ;

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

Par 11 voix POUR dont 3 pouvoirs, 0 contre, 0 abstention,

DEL N° 2022-56 DECIDE l'ouverture d'un emploi d'adjoint technique contractuel pour la mission surveillance cantine + ménage après cantine + garderie du soir ; FIXE le temps d'emploi hebdomadaire annualisé à 22.03/35ème; FIXE la rémunération sur l'échelle C1, soit indice brut 382 – indice majoré 352 (en vigueur depuis le 01/05/2022); AUTORISE le maire à signer le ou les contrats correspondants ; DIT que le tableau des effectifs du personnel est modifié en conséquence ; DIT que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au budget communal ;

4°)Décisions modificatives – transferts de crédits :

Budget du service de l'assainissement

1°) D042/R040 (équilibre des chapitres au BP 2022)

Chapitre 023 virt section d'investissement – 500 €

Chapitre 022 dépenses imprévues + 500 €

Chapitre 021 virement section exploitation – 500 €

Chapitre 040 – cpte 281532 amortissement réseaux asst + 500 €

- 2°) chapitre 014 (dépassement de crédits) + 6056 € au profit du compte 706129
- « redevance ag de l'eau » 2056 € sur le 61523 « reseau » -4000 €sur le 022
- « depenses imprévues »

Budget de la Commune :

- 1°) chapitre 67 (dépassement de crédits) + 50 € au profit du chapitre 67 compte 612 « amendes fiscales » ; 50 € du ch 022 « depenses imprévues »
- 2°) Transfert de crédits du 022 dépenses imprévues 10 000 € au profit du 012 charges de personnel + 10 000 € pour tenir compte du dépassement à l'article 6218 « personnel extérieur »
- 3) transfert de crédits du 022 dépenses imprévues 12 € au profit du chapitre 68 dotation aux provisions

DEL N° 2022 -57 Domaine: classement dans le domaine public routier communal de la parcelle située entre la ZM 21 et la RD 23 M le maire rappelle le courrier qu'il a adressé au Président du conseil départemental de l'Yonne faisant part de l'intérêt pour la Commune de Serbonnes d'acquérir l'espace situé entre la parcelle cadastrée ZM 21 et la RD 23, actuellement propriété du conseil départemental. Vu la délibération de l'assemblée départementale en date du 23/09/2022 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment les articles L 131-4 et L 141-3;

Le conseil municipal à l'unanimité, Par 11 voix POUR dont 3 pouvoirs; 0 abstention; 0 contre;

DECIDE d'autoriser conformément aux articles L 131-4 et suivants, le déclassement du domaine public routier départemental, de la parcelle située entre la ZM 21 et la RD 23, d'une superficie de 2 400 M2 environ (cf.plan joint); de prendre acte conformément aux articles L 141-3 et suivants du code de la voirie routière du classement de la dite parcelle en domaine public routier communal; d'autoriser le Maire, le cas échéant, à signer tout document relatif à cette procédure de classement / déclassement de voirie.

6)° Jeux extérieurs : devis prestation montage (?)

N°2022-58 Eglise Saint-Victor – enduits intérieurs – contribution de l'association **CVTAC**

M le Maire expose:

1°) La délibération adoptée le 20 octobre 2022 est incomplète, toutefois elle a été visée par le contrôle de légalité et aucune observation n'a été faite à ce jour. 2°)Suite à la réception en mairie le 2/11/2022 du courrier de l'association « CVTCA » confirmant l'engagement de l'association à participer au financement de la restauration des enduits de la voute de l'édifice ; suite aux informations transmises par la trésorerie de Sens le 29/11/2022; Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, Soit 11 voix POUR dont 3 pouvoirs; 0 contre; 0 abstention;

ACCEPTE la contribution d'un montant de 20 000 € de l'association CVTCA « contre vent sur les terres courlonnaises et alentours » ; S'ENGAGE à ce que cette contribution soit intégralement affectée aux travaux de restauration des enduits de la voute de l'église; DECIDE d'inscrire le montant de la contribution sur le compte 10251 « don et legs en capital » au BP 2022 ; AUTORISE le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

DEL N°2022-59 – Aménagement du cimetière

M le maire rappelle que Mme GRELLET et M. de SAINT-OURS ont intégralement repris le plan d'aménagement du cimetière en y intégrant le jardin du souvenir, l'espace columbarium, l'espace cavurnes afin d'avoir une meilleure lisibilité de l'ensemble ;

M le maire présente le document finalisé et propose au conseil municipal de faire part de ses éventuelles observations ;

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité.

Par 11 voix POUR (dont 3 pouvoirs); 0 abstention; 0 contre;

APPROUVE le document présenté qui servira désormais de référence pour l'attribution des nouvelles concessions aux familles dans le cimetière.

DEL N° 2022-60 travaux réhabilitation mairie – contrat de MOE

M le maire communique la proposition de contrat de MOE adressée par l'équipe de maîtrise d'œuvre Emmanuel DROUIN (maître d'œuvre) mandataire, Patrick DUVEAU AGECCO (économiste) et Norbert MARMOUNIER (thermicien), le 1^{er} décembre 2022 en vue de la réalisation des travaux de réhabilitation de la mairie. La mission est basée sur l'étude de faisabilité réalisée en avril 2022. La mission de MOE est une mission complète comprenant : état des lieux, avant projet sommaire, avant projet définitif, projet, dossier de consultation, assistance contrats de travaux, assistance aux opérations de réception.

<u>La rémunération</u>: Les honoraires (11.50 %) sont basés sur le montant prévisionnel des travaux soit 115 000 € HT;

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

Par 11 voix POUR dont 3 pouvoirs, 0 contre, 0 abstention;

APPROUVE la proposition de contrat établie par l'équipe Emmanuel DROUIN (mandataire), AUTORISE le maire à signer le contrat , DECIDE D'INSCRIRE les crédits au budget.

DEL N° 2022-61 remboursement facture vin du 11/11/2022

Le conseil municipal décide de rembourser la facture du 7/11/2022 établie par le comptoir des vignes à Saint-Clément , correspondant à l'achat de vin pour la cérémonie du 11/11/2022, d'un montant de 49.00 € TTC et_réglée par M. le Maire de Serbonnes

DEL N°2022-62- signature de la convention « village de l'Yonne plus »

<u>M</u> le maire expose que suite à l'attribution d'une subvention départementale d'un montant de 38 460 € pour les travaux de rénovation urgents sur l'église St Victor dans le cadre du programme d'aides et du dispositif « villages de l'Yonne plus » , une convention doit être établie entre le département de l'Yonne et la Commune de Serbonnes

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE M le maire ou son représentant à signer ce document ou tout document se rapportant à cette affaire.

Affaires diverses

La cérémonie des vœux à la population et la galette des rois auront lieu le samedi 7 janvier 2023 à 17 h 00 à la salle des fêtes.

Installation d'un range vélos à la salle des fêtes

M le Préfet de l'Yonne est venu en visite à la CCAS de Serbonnes centre d'accueil pour les réfugiés ukrainiens. De nouveaux réfugiés arriveront midécembre. 4 enfants sont scolarisés à Serbonnes.

Avenir du centre de la CCAS

Le relais « coccinelle » sera présent à Serbonnes le vendredi de 9 h à 12 h (planning à définir)

La salle de la bibliothèque/conseil va être mise à disposition pour une permanence informatique d'un conseiller numérique pour aider les Serbonnois qui en ont besoin. Le conseiller numérique va revenir vers nous avec des dates une fois qu'il aura tout le matériel disponible.

La CCYN est intéressée par les bâtiments au 4 rue des Préaux pour faire un relais jeunes/ados.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35

Signatures:

le Maire, Olivier Martin le secrétaire de séance, Renaud de Saint-Ours

1 South